

A2E BAT

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1000 euros

Siège social : 7 RUE JEAN DUPAS 33000 Bordeaux

983349788 R.C.S. Bordeaux

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 27/10/2025

Le 27/10/2025,

à 10 heures,

Faruk BINGOL, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'objet des présentes décisions étant le suivant :

- Décision de transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique décide de transférer le siège social de 7 RUE JEAN DUPAS 33000 Bordeaux à 39 Quai Chaigneau-bichon 33310 Lormont à compter du 29/10/2025.

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier ainsi qu'il suit l'article des statuts relatif au siège social :

"Le siège de la société est fixé à l'adresse suivante : 39 Quai Chaigneau-bichon 33310 Lormont."

La suite de l'article reste inchangée.

BF

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Faruk BINGOL

